

## La CMR et la CNDP signent une convention d'adhésion au programme DATA-TIKA

Rabat, le 18 Avril 2024

La CMR (Caisse Marocaine des Retraites) et la CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel) ont signé, ce jeudi 18 avril 2024, dans les locaux de la CNDP, une convention de partenariat d'adhésion au programme « DATA TIKA ».

Signée par M. Lotfi BOUJENDAR, Directeur de la CMR, et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP, cette convention formalise l'adhésion de la CMR au programme « DATA-TIKA », mis en place par la CNDP le 9 juillet 2020, dans le but de protéger de façon proactive le citoyen marocain au sein de l'écosystème numérique et de renforcer les mesures de protection des données à caractère personnel.

Ce partenariat entre les deux institutions se traduira notamment par :

- L'organisation de sessions de formation sur la protection des données à caractère personnel, et l'accès à l'application en ligne de dématérialisation des notifications à la CNDP ;
- L'accompagnement de la CMR dans la mise en conformité de ses processus de traitement de données à caractère personnel en interne et avec son écosystème de plus en plus digitalisé.

### **A propos de la CNDP**

*La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... ». La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).*

### **A propos de la CMR**

*La Caisse Marocaine des Retraites, partenaire historique de l'Etat, est engagée depuis 1930 au service de la retraite du secteur public marocain en assurant l'administration et la gestion des fonds de réserves de plusieurs régimes. Elle est investie d'une double mission sociale et financière. De par sa mission sociale, la Caisse est en charge de la gestion des régimes de pensions militaires et civiles du secteur public ainsi que les prestations pour le compte de tiers. De par sa mission financière, la Caisse assure la gestion des fonds de réserves et l'amélioration continue de leur performance.*